



## Conseil d'établissement

Séance du 28 mars 2023, 18 h 15 en mode virtuel

### Présences

1. Mauricio Camargo
2. Alexandra Dufort
3. Jonathan Rémillard
4. Mélanie Lavoie
5. Elena Marcoci
6. Maxime Bellerose
7. Jocelyn Sergerie
8. Marie-Eve Gingras
9. Véronique Coulombe (invitée)

### Absences

1. Yannick Goyette
2. Josianne Mondor

### Ordre du jour

#### **1. Ouverture de la séance; vérification du quorum**

Ouverture de la séance à 18h18, nous avons quorum.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Mélanie Lavoie, secondée par Mme Elena Marcoci, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **3. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 17 novembre 2023**

Sur une proposition de M. Jonathan Rémillard, secondée par M. Mauricio Camargo, le procès-verbal de la rencontre du 17 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

#### **4. Points de suivi de la dernière réunion et dossiers ad hoc**

##### 4.1. Retour sur la formation identité de genre

La formation était pertinente et bien adaptée, un peu longue toutefois. À ajuster pour la prochaine fois.

##### 4.2. Possibilité de mettre sur pied un service de fournitures scolaires directement à l'école. SUITE 2

4.2.1. Retour sur la vérification auprès de l'école Armand-Lavergne : partenariat avec la Coop Maisonneuve – nous avons le numéro de téléphone pour vérifier comment cela pourrait fonctionner pour l'école Philippe-Labarre. Mme Elena Marcoci pourra faire le suivi avec la COOP et nous rapporter les informations à la prochaine rencontre du CÉ.

##### 4.3. Nouvelles du Comité des parents du CSSDM

Deux rencontres se sont déroulées depuis le dernier CÉ, dont une à laquelle M. Mauricio Camargo n'a pu assister (en cas d'empêchement, Maxime Bellerose se propose pour voir s'il peut remplacer). Il a été question des classes d'accueil et de la surcharge pour le Centre de services scolaires. Sinon c'était surtout centré sur la création de sous-comités pour des travaux

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Article 64 de la Loi sur l'instruction publique



ciblés. M. Mauricio Camargo nous partagera la prochaine fois les résolutions qui ont été votées lors des dernières rencontres.

#### 4.4. Plan pour le renouvellement du projet éducatif (Art. 37 et 97.1) SUITE

L'équipe école a pu faire des propositions sur le libellé soumis lors de la dernière journée pédagogique. Les travaux se poursuivent lors de la prochaine journée pédagogique – une nouvelle orientation a été choisie, il s'agira de l'écriture. À la prochaine rencontre du CÉ – Mme Dufort pourra nous présenter le rapport. Les apprentissages et acquis des anciennes orientations se poursuivent même lorsqu'une orientation change.

#### 4.5. Activité des finissants

Les finissants vont faire une sortie souper croisière à la fin de l'année. L'argent amassé servira à payer l'autobus jusqu'au Vieux-Port. L'activité de financement qui a eu lieu a été un diner pizza. Pour la prochaine ronde de cette activité, le service de garde va assurer la distribution de la pizza ainsi que la surveillance des enfants sur l'heure du dîner. Une autre activité est prévue; il s'agit du concept « Le talent à revendre » ; des auditions ont eu lieu dans toute l'école pour trouver des numéros qui seront présentés (19 numéros) dans le cadre d'un spectacle qui servira au financement de l'activité de fin d'année. Une vente de galettes et de café a eu lieu lors de la remise des bulletins a aussi permis d'amasser des fonds.

### 5. Dossiers pour adoption

#### 5.1 Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain) (Art. 77.2)

Peu de changements aux règles de fonctionnement

Les changements principaux sont les suivants

- Partage des classes et changements de locaux en milieu d'année
- Les deux gymnases sont utilisés
- On offre maintenant l'application Hophop pour les parents qui viennent chercher leur enfant – à l'interne le service fonctionne par téléphone, il s'agit d'une notification silencieuse aux éducatrices directement, qui permet d'éviter la pollution sonore. Pour des frais d'environ 30\$ par année par famille, le service permet d'aviser le SDG d'avance afin que les enfants se préparent d'avance avant l'arrivée des parents. Les parents ne sont pas tenus d'utiliser cette fonctionnalité, il s'agit d'un bonus pour ceux qui désirent l'utiliser.
- Le SDG n'accepte plus que les parents téléphonent pour aviser que les enfants peuvent quitter, pour des raisons de sécurité.
- Pour la semaine de relâche, il n'y aura plus de sondage, mais il y aura une période d'inscription qui, selon le nombre d'inscrit, permettra de trancher pour établir s'il y a suffisamment d'inscriptions pour que le SDG puisse ouvrir.
- Un enfant non-inscrit peut utiliser le service de garde comme service de dépannage selon un tarif spécifique aux enfants sporadiques (plus élevé parce que pas de subvention pour ces enfants-là).

Sur une proposition de Mme Mélanie Lavoie, secondée par Maxime Bellerose, les règles de fonctionnement des services de garde pour l'année 2023-2024 sont adoptées à l'unanimité.

### 6. Dossiers pour approbation

#### 6.1 Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain) (Art. 86 et 89)

Pas de changement au premier cycle, au deuxième cycle il y a un changement proposé en 3<sup>e</sup> année : réduction du temps d'anglais – permettra de renforcer les apprentissages en français du premier

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Article 64 de la Loi sur l'instruction publique



cycle en offrant un cours d'arts dramatiques qui pourrait permettre de travailler le français, mais sous une autre forme et d'ainsi s'aligner avec l'orientation de l'écriture. Pas de changement au 3<sup>e</sup> cycle.

Sur une proposition de Mme Marie-Eve Gingras, secondée par Jocelyn Sergerie, le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

6.2 Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres) (Art. 88 et 110.2)

Remis au prochain CÉ

## 7. Dossiers pour consultation

7.1 Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain (Art. 96.22 et 110.13)

7.1.1. État de la situation : Est-ce que notre école est vétuste?

7.1.1.1. Que s'est-il passé pour qu'on manque de chauffage pendant pratiquement 2 semaines?

En lien avec le bris du système de chauffage, ce système est habituellement très fiable. Mais à partir du moment où il y a eu un arrêt, de l'eau a gelé ce qui a causé le bris. La réparation a été rapide, bien que les matériaux aient été difficiles à trouver. Des chauffages d'appoint ont été installés et des rotations de classe ont été faites pour assurer le confort de tous. Les travaux ne sont pas complètement finis puisque le plancher a été abîmé, mais les tuiles devraient être changées sous peu.

Des travaux de peinture ont été effectués – et l'entretien général est relativement bien maintenu. Pas de problème d'infiltration d'eau non plus.

Pour les changements de fenêtre, un entrepreneur a été sélectionné.

## 8. Dossiers d'information

8.1. Mot de la direction

Le compost a été implanté à l'école, à l'initiative des classes langages. Il s'agit d'un projet entrepreneurial.

## 9. Autre(s) sujet(s)

9.1. Planification de l'orthographe

Les parents ont reçu une communication concernant l'orthographe – à la prochaine rencontre du CÉ, la direction sera en mesure de nous indiquer quel montant a été accumulé.

## 10. Correspondance reçue

Semaine québécoise des familles se déroule à la fin mai

La maison des familles organise, dans ce contexte, différentes activités en matinée et après l'école – activités de type éducazoo, pièces de théâtre, zumba, danse en famille. La maison des familles organisera aussi une activité de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie avec la lecture d'un conte avec Barbada. C'est aussi le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison des familles.



École Philippe-Labarre  
3125, rue Fletcher  
Montréal (Québec) H1L 4E2  
514-596-4920

Une communication concernant l'initiative de la Fédération des comités de parents du Québec a été transmise au Président. La Fédération souhaite souligner l'implication des parents dans le cadre de la semaine nationale de l'engagement parental, des propositions seront considérées ultérieurement.

**11. Heure et date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 2 mai à 18h15, en virtuel.

**12. Clôture de la rencontre**

Fin de la séance à 19h42.